www.cea.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST) DE RANG 1

(à remplir par le Titulaire du marché ou le soumissionnaire sauf la rubrique 7 qui doit être remplie par le sous-traitant)

Version du 13/12/2024

Référence du marché CEA : ……..

Ce formulaire de demande d'acceptation est destiné à présenter le sous-traitant et les prestations sous-traitées.

Il a également pour objet de soumettre à l'agrément du CEA les conditions de paiement direct du sous-traitant de rang 1 uniquement.

En cas de pluralité de sous-traitants, il est établi un formulaire par sous-traitant.

Le sous-traitant n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'il a déjà transmis à l'unité achat du CEA dont dépend l'acheteur dans le cadre d'une précédente demande d'acceptation de sous-traitance (DAST) et qui demeurent valables. Dans ce cas, le sous-traitant devra préciser la référence de ladite DAST.

Pour une première demande ou si les documents justificatifs ne sont plus valables, le présent formulaire devra être complété dans son intégralité. Si ce n'est pas le cas, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant ne sera donc pas accepté.

Cocher l'une des cases ci-dessous :

☐ Si la demande intervient **avant la notification du marché**, le présent formulaire vaut demande d'acceptation du sous-traitant.

☐ Si la demande intervient **après la notification du marché** :

- ☐ le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance ;
- ☐ le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance modificatif si la demande initiale a été modifiée.

1 - MARCHE CONCERNE

DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE) :

.....

OBJET DU MARCHE :

.....

REFERENCE DU MARCHE :

MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE : ☐ **OUI** ☐ **NON**

MARCHE RELEVANT DU LIVRE V : ☐ **OUI** ☐ **NON**

MARCHE SENSIBLE : ☐ **OUI** ☐ **NON**

MARCHE CLASSIFIE : ☐ **OUI** ☐ **NON**

SI OUI : ☐ **SANS DETENTION (AVEC ACCES)**

☐ **AVEC DETENTION**

NIVEAU : ☐ **SECRET**

☐ **TRES SECRET**

SPECIAL FRANCE :

☐ **OUI**

☐ **NON**

PREALABLE :

Le Plan Contractuel de Sécurité (PCS) signé entre le CEA et le titulaire doit avoir été modifié pour y intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées.

Le titulaire du marché doit rédiger un Plan Contractuel de Sécurité avec son (ses) sous-traitant(s) qui doit être validé par le CEA.

Si le marché rentre dans un des trois cas visés ci-dessus, joindre la pièce n° 6 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document (décision d'habilitation ou avis sans réserve d'enquête administrative de la personne morale).

INTERVENTION SUR UN SITE DU CEA : ☐ **OUI** ☐ **NON**

MARCHE CONTENANT DES EQUIPEMENTS IMPORTANTS POUR LA PROTECTION (EIP) ET/OU EN LIEN AVEC DES ACTIVITES IMPORTANTES POUR LA PROTECTION (AIP) AU SENS DE L'ARRETE DU 7 FEVRIER 2012 FIXANT LES REGLES GENERALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE :

☐ **OUI** ☐ **NON**

PAIEMENT DIRECT : LES SOUS-TRAITANTS DES MARCHES RELEVANT DU LIVRE V NE BENEFICIENT PAS DU PAIEMENT DIRECT.

LES SOUS-TRAITANTS DES MARCHES QUI RELEVENT DU LIVRE V PEUVENT RECOURIR A L'ACTION DIRECTE (30 JOURS APRES MISE EN DEMEURE DU TITULAIRE)[1]

[1] Les sous-traitants des marchés relevant du livre V ne bénéficient pas du paiement direct. En revanche, ils peuvent recourir à l'action directe (article 12 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance : « Le sous-traitant a une action directe contre le maître de l'ouvrage si l'entrepreneur principal ne paie pas, un mois après en avoir été mis en demeure, les sommes qui sont dues en vertu du contrat de sous-traitance ; copie de cette mise en demeure est adressée au maître de l'ouvrage ».

OBJET DE L'AVENANT N°1 :
……

OBJET DE L'AVENANT N°2 :
……

OBJET DE L'AVENANT N°3 :
……

OBJET DE L'AVENANT N° :
……

2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : |__|__|__|__|__| **VILLE :**

TELEPHONE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| MEL: ……@.....

N° INSCRIPTION AU RCS : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT QUI FACTURE : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__|

PME : ☐ **OUI** ☐ **NON**

CODE APE : |__|__|__|__| |__|

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : |__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

APPARTENANCE A UN GROUPE : ☐ **OUI** ☐ **NON**

(SI OUI, INDIQUER LEQUEL) : ……

NOM ET QUALITE DES PERSONNES HABILITEES A ENGAGER L'ENTREPRISE :

1 /

2 /

PRESENCE DU SOUS-TRAITANT SUR SITE CEA

☐ **OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION** ……..

☐ **NON**

CERTIFICATIONS[2] (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, ...) :

REFERENCES RECENTES DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années) :

	NOM DU CLIENT	Montant des prestations en K€ (mention facultative)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			

[2] Renseignement fourni à titre informatif

LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX

☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre la pièce n° 5 figurant dans la rubrique n° 8 du présent document.

Il est rappelé au Titulaire qu'il est tenu de demander au sous-traitant la communication des pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ainsi que les salariés français détachés en France par leur société étrangère (ne nécessitant pas d'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail).

3- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES (reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature de la prestation sous traitée :

Durée du contrat de sous-traitance entre le Titulaire et le sous-traitant en nombre de mois :

(*Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.*)

PRESTATIONS COMPRENANT OU PORTANT SUR DES EIP ET/OU EN LIEN AVEC DES AIP :
☐ OUI ☐ NON

Niveau de sensibilité de la prestation sous traitée :		
Aucune : ☐	Sensible : ☐	Classifié : ☐ Secret ☐ Très secret ☐ Sans détention (avec accès) ☐ Avec détention ☐

Le sous-traitant dispose-t-il d'une habilitation: ☐ oui / ☐ non				
Si oui, niveau d'habilitation	☐ Secret	☐ Très secret	☒ Sans détention (avec accès)	☐Avec détention

■ **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** *(à compléter le cas échéant)* :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) :

L'autorité chef de file est la CNIL.

Les flux transfrontières :

☐ OUI.
☐ NON

Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision de la Commission du 5 février 2010 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers en vertu de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil.

Nota : le 10 juillet 2023, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision d'adéquation concernant les États-Unis. Par cette décision, la Commission décide que les modifications apportées par les États-Unis à leur législation nationale permettent désormais d'assurer un niveau de protection adéquat des données personnelles transférées de l'UE vers les organisations situées aux États-Unis lorsqu'ils font la démarche de respecter ce nouveau « cadre de protection des données ». La liste de ces organismes est gérée et publiée par le ministère américain du commerce.
Les transferts de données personnelles depuis l'Union européenne vers les organismes figurant sur cette liste peuvent donc s'effectuer librement, sans encadrement spécifique par des « clauses contractuelles types » ou un autre instrument de transfert.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.
Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.
Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.
Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

☐ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Coordonnées du Délégué à la protection des données du titulaire :

.....

4- PRIX DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

■ **Montant des prestations sous-traitées (hors application de la formule de variation de prix) :**

Dans le cas où le sous-traitant sollicite le paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- **Montant Marché initial : …… € HT Taux TVA : …. % Montant : …… € TTC**
- **Montant Avenant n°1 : ……€ HT Taux TVA : …. % Montant : …… € TTC**
- **Montant Avenant n°2 : ……€ HT Taux TVA : … % Montant : …… € TTC**
- **Montant Avenant n°3 : ……€ HT Taux TVA : …. % Montant : …… € TTC**
- **Montant Avenant n°x : ……€ HT Taux TVA : … % Montant : … € TTC**
- **Montant Marché total : ……€ HT Taux TVA : …. % Montant : …… € TTC**

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant hors TVA : €

■ **Modalités de variation des prix (le cas échéant)** :

.....

Il est rappelé que les sommes versées au sous-traitant dans le cadre du paiement direct (en ce compris les variations de prix prévues au contrat de sous-traitance) seront nécessairement déduites des sommes dues au titulaire au titre de son marché.

5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

■ Compte à créditer :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

■ Nom de l'établissement bancaire :
.....

■ Numéro de compte :
.....

■ **Échéancier de facturation du contrat de sous-traitance** (dates, jalons, retenue de garantie le cas échéant…) :
……

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
(Cocher la case correspondante uniquement pour le sous-traitant bénéficiaire du paiement direct dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité relevant du Livre III du code de la commande publique)

☐ OUI ☐ NON

6- CESSION OU NANTISSEMENT DE CREANCES
(Rubrique ne concernant pas les marchés relevant du livre V)

(le cas échéant, le Titulaire coche l'une des deux cases suivantes selon la situation dans laquelle il se trouve ; à défaut, le paiement direct du sous-traitant sera impossible)

1ère hypothèse : ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le présent document :

☐ le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse : ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif**

En conséquence :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

7 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT

(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant)

Je soussigné(e), M./Mme ……., habilité(e) à engager la personnalité morale de la société ……., atteste sur l'honneur :

a) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :

- aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
- aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;

b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

c) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à :
Le *(date) :*

LE SOUS-TRAITANT
Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

8- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT
(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

1- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ou à défaut l'adresse du site sur lequel peuvent être consultées la plaquette et/ou la note ;

2- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;

3- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;

4- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;

5- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).

6- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis –sans réserve de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles ;

- le projet de Plan Contractuel de sécurité entre le titulaire et son sous-traitant le cas échéant.

9- SIGNATURE DES PARTIES

Signature des parties	
Le titulaire ou le soumissionnaire	Nom et qualité du signataire : Date :
Le sous-traitant	Nom et qualité du signataire : Date :
Avis du Prescripteur technique CEA Favorable ☐ Défavorable ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires : Date :
Avis Officier de Sécurité Favorable ☐ Défavorable ☐ Avec Réserve ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires de l'OS : Date :
Décision du CEA Accord ☐ Refus ☐	Nom et qualité du signataire : Commentaires Date :